

- ▶ parents
- ▶ professionnels en contact avec enfants et parents
- ▶ collectivités locales et territoriales



LE REAAP 74

Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité

Mettre en place des initiatives locales

Missions / Activités

Le réseau a pour objectif de mettre à disposition des parents, des services et des moyens leur permettant d'assurer pleinement, et en premier lieu, leur rôle éducatif. Il permet la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien.

- ◆ Le REAAP intervient dans le champ de la parentalité pour **favoriser toute initiative** permettant à des parents, quels que soient leurs besoins, leurs difficultés ou simplement leurs questionnements, **de valoriser, développer et améliorer leurs compétences pour l'éducation de leurs enfants, de se conforter dans leur rôle de parents, mais aussi de partager leurs savoir-faire et savoir-être, de s'entre-aider, d'être accompagnés** pour faire face à des difficultés ou répondre à des besoins particuliers.
 - ☞ Les initiatives qu'il soutient répondent aux critères de la Charte nationale des REAAP (cf au verso) :
 - Elles ont pour objectif central « **le soutien à la parentalité** » (le rôle éducatif des parents).
 - Ce sont des **actions collectives ouvertes à tout parent**.
 - Elles **s'appuient sur un réseau de partenaires** mobilisés localement.
- ◆ Les parents se rencontrent dans différents lieux (centres sociaux, crèches, ludothèques, salles municipales,...) autour d'activités (groupes de parole, conférence-débats, activités parents-enfants,...), avec ou sans l'appui de professionnels du secteur (éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux) pour renforcer, par le dialogue et l'échange, leur capacité à exercer pleinement leur responsabilité parentale.
- ◆ Animé par une coordinatrice, le REAAP a pour rôle :
 - **de promouvoir les échanges et la coopération** entre les acteurs,
 - **d'apporter un soutien financier et méthodologique** pour favoriser la mise en place de leurs actions,
 - **de développer une communication** globale diffusée au sein du réseau.

Les acteurs du réseau

Le réseau rassemble **des parents, des bénévoles et des professionnels** qui appartiennent à différentes organisations :

- associations de parents d'élèves
- associations de parents et bénévoles avec des buts précis (lieu d'accueil parents-enfants, ludothèque,...)
- structures d'animation (MJC, centres sociaux, foyers d'animations,...)
- collectivités locales (communes et leur service petite enfance et jeunesse, CCAS, communautés de communes,...).

Soumettre un projet - informer d'une initiative en cours

Secrétariat du REAAP 74

D.D.C.S. - Cité Administrative - 7, rue Dupanloup - 74040 ANNECY

- ◆ **Animatrice coordinatrice du REAAP 74:**
 - Tél : 04.50.88.67.51 / Fax : 04.50.88.67.98
 - Courriel : annie.zoz@cafannecy.cnafmail.fr
- ◆ **Permanence téléphonique :** le mercredi de 9h à 12h
- ◆ **Site internet :** <http://reaap74.fr>



Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité

Les apports du réseau :

- ◆ En plus d'un soutien méthodologique (formations gratuites, échanges d'informations, groupes thématiques,...) et financier, le REAAP vous permet de **vous mettre en relation avec d'autres parents, d'autres structures** ayant mis en place une initiative similaire et susceptibles de vous faire profiter de leur expérience.
 - ⇒ Si vous êtes un groupe de parents et n'êtes pas constitués en association, le REAAP peut, dans certains cas, vous mettre en relation avec une association de parents susceptible de s'investir à vos côtés pour vous aider à réaliser votre action.
 - ⇒ Le réseau est un espace d'échanges de pratiques entre acteurs, de soutien mutuel
- ◆ **Le REAAP est un réseau, y participer sous-entend d'accepter de contribuer à ce réseau** (partage d'expériences avec d'autres porteurs de projets, information et communication sur les projets, etc...).
- ◆ Le **site internet du REAAP** vous permet de communiquer votre actualité et vous informe sur les initiatives mises en place sur l'ensemble du département : à visiter régulièrement, y compris pour bénéficier soi-même d'une initiative ! Par ailleurs, le REAAP met à disposition des acteurs, un **fichier intervenants** et un **service documentation**.
- ◆ **Le dossier de présentation de votre projet** remis au REAAP lors d'une demande de cofinancement est aussi une aide efficace de bien penser et construire votre projet.

La charte du REAAP

Circulaire n° DIF/DGAS/2B/DESCO/DIV/DPM/2006/65 du 13/02/2006

Au-delà de susciter les occasions de rencontre et d'échanges entre les parents, les REAAP ont pour objectif de **mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif**.

Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à **conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants**.

Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables **des actions de soutien à la parentalité** adhérant à cette charte s'engagent à :

- Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant.
- Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
- Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
- Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
- Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
- S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits commun intervenant dans l'appui à la parentalité.
- Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
- Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.